



Dois-je payer les traites de la maison après mon départ?

Par **Kittynette**, le **11/05/2013** à **09:05**

Bonjour,
Je suis partie de mon domicile depuis 2 ans, et mon futur
ex-mari m'a fait faire une
saisie pour régler la taxe
d'habitation de ces 2 dernières années. En a-t-il le droit? J'ai,
depuis, un autre domicile...J'avais fait
constaté mon départ.
De plus, il m'a fait également
saisir, pour payer les
traites de notre maison qu'il occupe toujours.
Est il dans la
légalité?
Merci de votre réponse

Par **amajuris**, le **11/05/2013** à **18:15**

bjr,
comme vous n'êtes pas divorcée vous devez contribuer aux charges du mariage.
si vous avez fait l'objet de saisie c'est qu'il a obtenue un jugement vous condamnant.
donc il faut divorcer au plus vite.
cdt

Par **Kittynette**, le **11/05/2013** à **19:55**

Je paye un loyer de mon côté, doit il y participer ?
Merci pour votre réponse.

Par **amajuris**, le **11/05/2013** à **20:03**

bsr,rnsi c'est un départ à votre propre initiative, je pense qu'il refusera, donc vous devrez saisir le tribunal sans garantie de succès.rncar selon l'article 215 du code civil les époux s'obligent mutuellement à une communauté de vie mais si la jurisprudence permet aux époux d'avoir temporairement des domiciles distincts.rncdt

Par **Kittynette**, le **11/05/2013** à **20:08**

Merci...rnBonne soirée